



ADDENDUM n°5
Aide d'urgence aux exploitations touchées par la Fièvre Catarrhale Ovine
Appels à Projets 2025

PDR-FEADER 2014-2022
ALSACE
CHAMPAGNE-ARDENNE
PDR LORRAINE

Champ d'application :

- **PDR Alsace / Champagne Ardenne / Lorraine :**
 - AAP 2025 Aide d'urgence aux exploitations touchées par la Fièvre Catarrhale Ovine
 - TO 23.01A — Aide aux catastrophes naturelles

Date d'émission : 13 06 2025

Date d'application : 22 04 2025 (ouverture de l'AAP)

Diffusion et information des porteurs de projets : Le présent addendum est mis à disposition sur le site internet de la Région Grand Est, le site des Fonds européens (beeurope.grandest.fr). L'information sera diffusée auprès des porteurs de projet concernés.

L'AG décide de modifier le formulaire de demande d'aide et de paiement.

Modifications apportées dans le cadre de l'addendum :

Pour les formulaires de demandes d'aide et de paiement des PDR Alsace, Lorraine et Champagne Ardennes

- La mention précisant la possibilité de transmettre une pièce d'identité valide au plus tard le 13 juin 2025 (page 3) est annulée et modifiée comme suit : « Dans le cas où le dossier est déposé avec une pièce d'identité non valide, la pièce d'identité renouvelée doit être transmise au plus tard le 31 août 2025. A défaut, le bénéficiaire sera déchu de ses droits à l'aide FEADER. ».
- La pièce « Attestation MSA justifiant du statut de l'exploitant (à titre principal ou secondaire) » est supprimée de la liste des pièces justificatives (page 3).

Signature